

ASSEMBLEE NATIONALE15 novembre 2005

LOI DE FINANCES POUR 2006 - (N° 2540)
(Deuxième partie)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

AMENDEMENT

N° II - 555

présenté par
M. Carrez-----
ARTICLE 60

Au début du dernier alinéa du a du 5° du A du XI de cet article,

substituer aux mots :

« à la dernière »,

les mots :

« dans l'avant-dernière».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.